

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 5 octobre deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du Conseil à Mouzeil, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 12

Nombre de délégués participant au vote : 10

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Frédéric DELANOUE
Suzanne LELAURE,

Elus Le Cellier : Michaël DAVID,

Elues Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie
BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Jacqueline LE TEXIER, Florence
BEZIER

Titulaire absent excusé :

Elus Couffé : Roseline VALEAU (pouvoir à Cécile
COTTINEAU)

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de
Roseline VALEAU)

Suppléants absents excusés :

Elus Le Cellier : Alice BAUDEL

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

N°11.10.2023-07 : CREATION DE POSTE : ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET (30/35 EME) ACCUEIL PERISCOLAIRE ET ALSH DE MOUZEIL**Madame la Présidente rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Or, depuis 2 ans l'accueil périscolaire et ALSH Graine de Loustic à Mouzeil connaît une augmentation de ses effectifs qui a conduit le SIVOM à faire appel à des emplois temporaires. Les effectifs de cette rentrée 2023-2024 tendent à démontrer que la création d'un emploi permanent de 30H hebdomadaire serait pertinente sur cette structure. En outre, la création d'un emploi permanent permettrait d'anticiper le prochain départ en retraite d'un d'adjoint d'animation qui occupe actuellement un poste à 21h.

Vu les articles L3131, L332-8 du code général de la fonction publique,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'exposé des motifs,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

- **De créer** un emploi d'animateur périscolaire et ALSH à l'accueil périscolaire et ALSH « Graine de Loustic » à Mouzeil à temps non complet (30/35^{ème}) à compter du 15 octobre 2023.

Le niveau de recrutement et de rémunération de cet emploi seront définis comme suit :

Cadre d'emploi : Adjoint territorial d'animation – grade : adjoint territorial animation

Rémunération fixée en référence à la grille indiciaire d'adjoint territorial animation

Montant maximal IFSE attaché à son cadre d'emploi et à son groupe fonction : adjoint territorial d'animation

- **Dire** qu'il sera fait application des dispositions des articles L332-14 et L332-8 du code général de la fonction publique et que le poste pourra être pourvu par un agent contractuel le cas échéant,
- **Charger** la Présidente ou son représentant de procéder à toutes les formalités nécessaires au recrutement
- **Préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023.

La Présidente,
Anne-Marie CORDIER

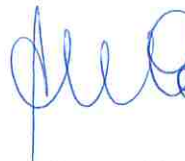
SIVOM du Secteur de Ligné

3 place de la Perreterie

44850 LIGNÉ

Tél : 02 51 12 20 04

sivomligne@orange.fr



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :